

INTERDICTION PROVISOIRE
DE STATIONNEMENT
Chemin de St Jean
Rés Lurian 2 – Bât I2

001100

PUBLIÉ LE 09 JUIL. 2024

ARRÊTÉ

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 portant dispositions générales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 L 2212-2 et L 2212-5 portant sur la police municipale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L 2213-1 et L 2213-2 portant sur la police de la circulation et du stationnement,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2214-3 portant sur les dispositions applicables dans les Communes où la police d'état est instituée,

VU la demande en date du 2 juillet 2024 formulée par l'entreprise HEISS CLAUDE DEM sise 24 rue des potiers d'Etain – 57074 METZ concernant des opérations de déménagement,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules pour assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 - Afin de permettre des opérations de déménagement, **le stationnement de tous les véhicules, à l'exception de celui du pétitionnaire, est provisoirement interdit sur trois (3) emplacements au plus près de la Rés Lurian 2 – Bât I2 , Chemin de St Jean selon photos annexées :**

Le 18 juillet 2024

ARTICLE 2 - Les véhicules en infraction, visés à l'article 1 seront considérés comme gênants et feront l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 3 – La présignalisation et la signalisation de l'interdiction seront mises en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 4 –Le pétitionnaire doit acquitter une redevance fixée par délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2022.

Elle est de 5,20€ par emplacement et par jour + Frais de gestion 5€

ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille pendant un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 6 - Le Directeur Général des Services et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SALON le

P/ Le Maire

Par Délégation, Michel ROUX

Premier Adjoint au Maire

Vice-Président de la Métropole



Sujet : Mr Blanco Augustin - déménagement résidence Lurian 2 chemin de saint Jean

De : "aug.89.blanco@hotmail.fr (Augustin BLANCO)" <aug.89.blanco@hotmail.fr>

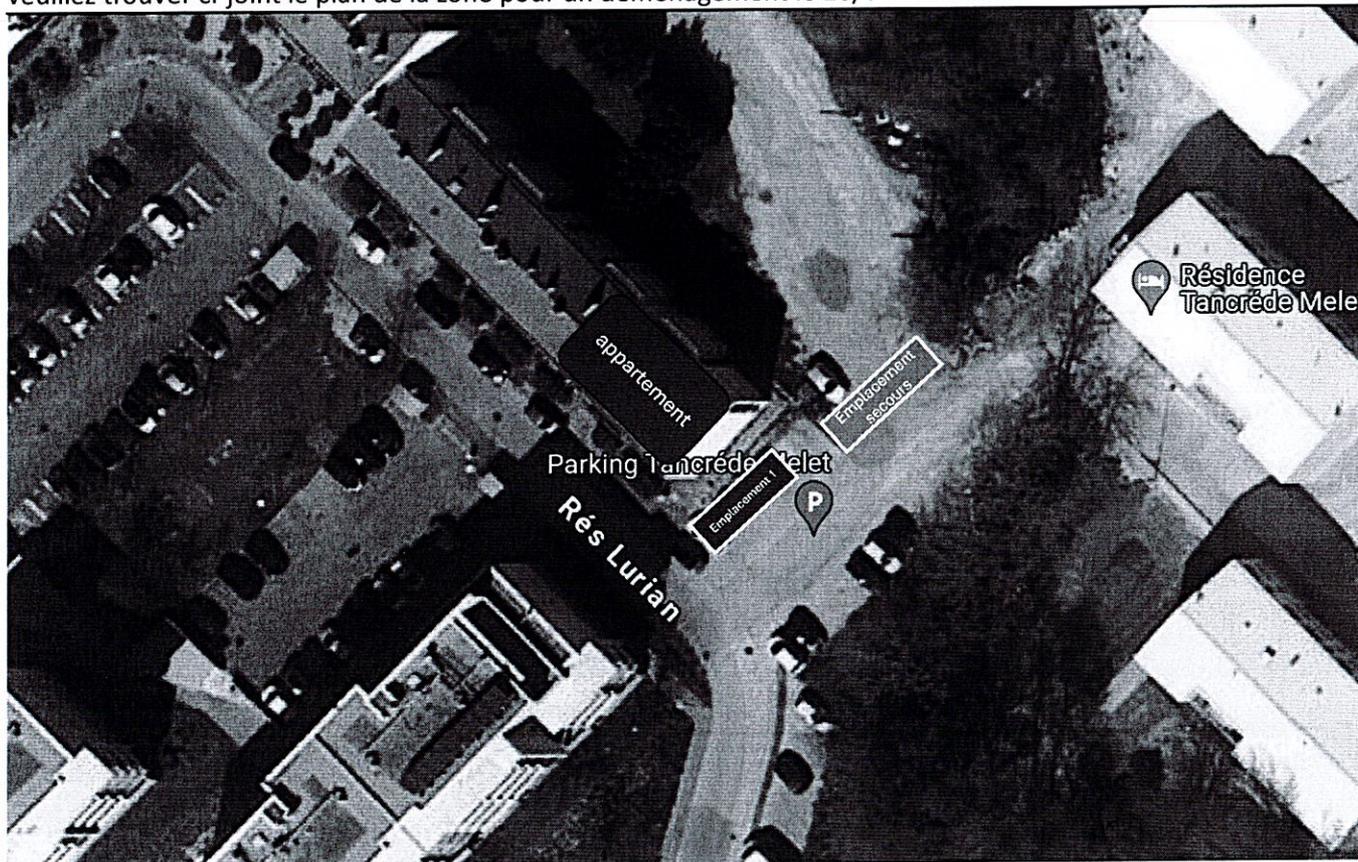
Date : 08/07/2024, 14:49

Pour : "police-administrative@salon-de-provence.org" <police-administrative@salon-de-provence.org>

Bonjour,

Comme convenu au téléphone.

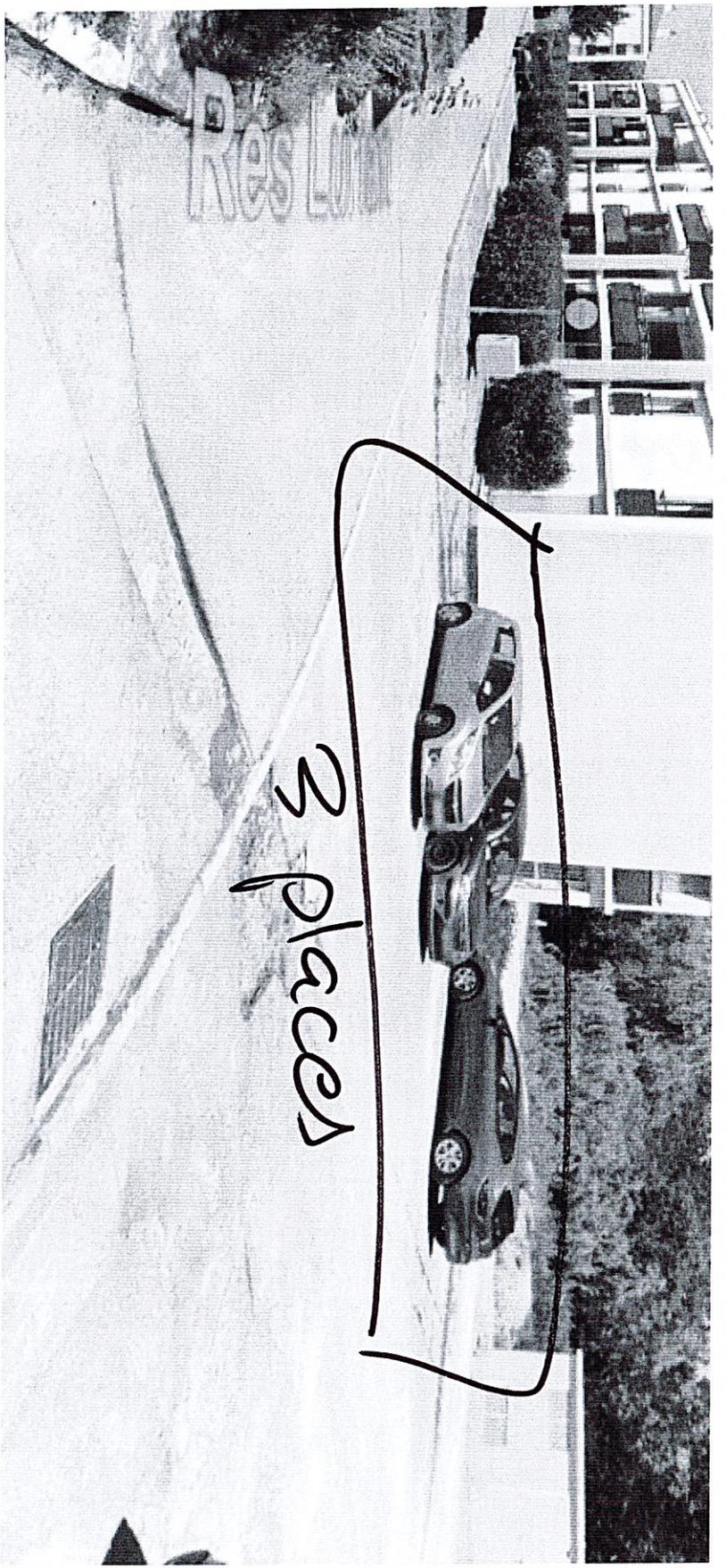
Veuillez trouver ci-joint le plan de la zone pour un déménagement le 18/07 à 08h



Cordialement

Blanco Augustin

06.25.25.39.36



3 places

01/01/2024 -> 31/12/2024

Mairie de Salon de Provence
Service Réglementation administrative
174 place de l'Hôtel de Ville
13300 Salon-de-Provence France
Tél : 04 90 44 89 62
Facture du **08/07/2024**

Ets DEMECO HEISS CLAUDE
24, RUE DES POTIERS D'ETAIN
57070 METZ ACTIPOLE

A régler avant le **Dès réception de la présente facture**
Chèque à l'ordre de "La Régie domaine public"

Code tiers :

Dénomination	Quantité*	P.Unitaire	P.Total
ODP			
Frais de gestion ODP (/forfait)	1,00	5,00	5,00
<i>Frais de gestion 1,00 - Période : 18/07/2024 - 18/07/2024</i>			
Stat. hors zone payante AVEC RESA (U/JOUR/forfait)	3,00	5,20	15,60
<i>Jour(s) 1,00 * Véhicule(s) 3,00 - Période : 18/07/2024 - 18/07/2024</i>			
Total (En Eur) :			20,60

(*) Quantité arrondie au centième inférieur

Références pour le paiement en ligne

Paiement en ligne : Possibilité de payer en ligne de manière sécurisée via le service TIPI du Trésor Public en vous rendant à l'adresse web suivante :
URL : <https://portailtipi.geodp.io/#/sdp> - Code régie : **048823**

ODP : N° FACTURE : 0240001500611 - MONTANT : 20,60 €

Talon à joindre au règlement

REDEVABLE : DEMECO HEISS CLAUDE
N° FACTURE : 0240001500611



DATE : 08/07/2024
SOMME DUE: 20,60 €

- Av Jean Moulin
- Av du Pays Catalan
- bol Robert Schuman
- Av de l'Europe
- Av Julien Fabre
- Av Leon Blum
- Bol Georges Pompidou
- Av Georges Guynemer
- Av du 18 juin 1940
- Chemin de ST Jean (D68)



**MANDE DE DEROGATION
DE TONNAGE > 3,5T**

ss Claude
Residence Lurian 2 des Potiers d'Etain

Mail... angelique.igel@heissclaude.com

Téléphone... 03/87/74/43/45

u le 04/07

Tonnage des véhicules... 19T

Longueur des véhicules... 17,50 m

DS

Nombre d'essieux.....

Nature de l'intervention ou des Travaux... Déménagement

Adresse du chantier... Chemin Saint Jean (Residence Lurian 2)

Voies empruntées (obligatoire de lister toutes les voies empruntées).....

Date(s) d'intervention... 18 Juillet

Fait à Salon de Provence

Le demandeur

Le... 2 Juillet 2024

Heiss Claude demeco
DEMénagements S.A.S
 24 Rue des Potiers d'Etain
 BP 25145
 F-57074 METZ CEDEX 03
 ☎ 03 87 74 15 70 - Fax - 03 87 74 28 18
 Siret 529325573000110

Avis Voirie

Soumis à Dérogation de tonnage

Non soumis à Dérogation de tonnage

Autorisé

Refusé

Police Administrative

☎ 04. 90.44.89.62

e-mail : police-administrative@salon-de-provence.org